



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 19 avril 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Jean-Luc HUYON, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Etaient absents excusés : Manuel HENOCQUE (pouvoir de vote donné à Christian HERBET), Franck LECRIVAIN (pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND).

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 29 mars 2018

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Approbation du compte de gestion budget eau 2017

Le maire rappelle que le compte de gestion est la comptabilité tenue en parallèle du secrétariat de mairie par le comptable public.

Les chiffres reçus de la trésorerie se présentent ainsi :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Dépenses	4440.99€	Dépenses	0€
Recettes	2225.80€	Recettes	2310.87€
Résultat de l'exercice	- 2215.19€	Résultat de l'exercice	2310.87€
Résultat N-1	2288.27€	Résultat N-1	97486.80€
Résultat de clôture	73.08€	Résultat de clôture	99797.67€

Résultat de l'exercice : 95.68€

Résultat de clôture : 99 870.75€

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2017.

3 - Approbation compte administratif 2017 budget eau

Le compte administratif est la comptabilité tenue par le secrétariat de mairie. Après s'être fait présenter les résultats et constatant que ceux-ci sont identiques à ceux du compte de gestion, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

4 - Affectation du résultat budget eau

L'affectation du résultat proposée par le maire et approuvée à l'unanimité par le conseil municipal est la suivante :

Chapitre 002 (Excédent de fonctionnement antérieur reporté) : + 73€

Chapitre 001 (Excédent d'investissement antérieur reporté) : + 99 798€

5 - Budget primitif 2017 budget eau

Le maire propose à l'assemblée le budget primitif 2018 suivant :

Section d'exploitation dépenses :

- Charges de gestion courante : 3 028€

- Dotations aux amortissements et provisions : 2 045€

TOTAL : 5 073€

Section d'exploitation recettes :

- Autres produits de gestion courante : 5 000€

- Excédent antérieur reporté : 73€

TOTAL : 5 073

Section Investissement dépenses :

- Immobilisations corporelles : 99 798€

TOTAL : 99 798€

Section investissement recettes :

- Excédent antérieur reporté : 99 798€

TOTAL : 99 798€

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le budget primitif eau pour l'année 2018.

6. Approbation compte de gestion budget communal 2017

Le maire expose les chiffres du compte de gestion 2017 pour le budget communal :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	559 706.81€	Dépenses	277 286.46€
Recettes	723 006.28€	Recettes	118 982.77€
Résultat de l'exercice	163 299.47€	Résultat de l'exercice	158 303.69€
Résultat N-1	636 383.46€	Résultat N-1	- 136 226.72€
Résultat de clôture	636 456.21€	Résultat de clôture	22 076.97€

Résultat de l'exercice : 321 603.16€

Résultat de clôture 2017 : 685 533.18€

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2017.

7. Approbation compte administratif 2017

Après s'être fait présenter les résultats et constatant que ceux-ci sont identiques à ceux du compte de gestion, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 pour le budget communal.

8. Affectation du résultat

L'affectation du résultat proposée par le maire et approuvée à l'unanimité par le conseil municipal est la suivante :

- Chapitre 002 (Excédent de fonctionnement antérieur reporté) : 663 457€
- Chapitre 001 (Recette d'investissement) : 22 076€

9. Subventions aux associations et au CCAS

Article	Nom de l'association	Montant de la subvention
657362	CCAS	5000
6574	Amicale des aînés	300
6574	Association de pêche	120
6574	Association des chasseurs	120
6574	Association des donneurs de sang	120
6574	Association des parents d'élèves de Plachy	120
6574	Basket Conty	400
6574	Club gymnastique	200
6574	Club tennis	300
6574	Association badminton	120
6574	Fondation du patrimoine	50
6574	La prévention routière	30
6574	Le souvenir français	50
6574	Comité des fêtes	600
6574	AS Prouzel/Plachy	120
6574	Union Nationale des Anciens Combattants	120
6574	Croix de guerre	30
6574	Danse moderne	120
6574	Team Dream Carp	50

Jean-Michel Salon, président du club de tennis, précise que l'association rembourse à la commune chaque année la consommation d'électricité pour l'éclairage du terrain de tennis et participe financièrement aux travaux d'entretien et de réfection du terrain.

10. Vote des taux de fiscalité directe

Après délibération les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de garder les taux de fiscalité directe (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière sur le non bâti, CFE) aux mêmes taux qu'en 2017 soit :

Taxe d'habitation : 11,89%

Taxe foncière (bâti) : 13,76%

Taxe foncière (non bâti) : 21,78%

CFE : 11,73%

Le produit attendu de la fiscalité directe pour l'année 2018 est de 207 333€.

11. Vote du budget primitif 2018

Le maire propose à l'assemblée le budget primitif suivant :

Fonctionnement dépenses :

- Charges à caractère général : 718 860€
 - Charges de personnel : 229 020€
 - Autres charges de gestion courante : 55 342€
 - Charges financières : 3 224€
 - Atténuation de produits : 35 904€
 - Charges exceptionnelles : 52 000€
 - Différence sur opération d'immobilisation : 5 344€
 - Virement à la section de fonctionnement : 123 412€
- TOTAL Dépenses de Fonctionnement : 1 223 106€**

Fonctionnement recettes :

- Atténuation de charges : 35 000€
 - Produits des services et du domaine : 9 610€
 - Impôts et taxes : 298 932€
 - Dotations, subventions et participations : 165 706€
 - Autres produits de gestion courante : 50 400€
 - Produits financiers : 1€
 - Excédent antérieur reporté : 663 457€
- TOTAL recettes de fonctionnement : 1 223 106€**

Investissement dépenses :

- Emprunts : 24 190€
 - Immobilisation incorporelles : 27 000€
 - Immobilisations corporelles : 115 459€
- TOTAL dépenses d'investissement : 166 649€**

Concernant les dépenses d'investissement et plus précisément les illuminations de Noël le maire informe que l'entreprise HD Elec a fourni le devis qui été demandé pour l'achat de matériel en leasing. Le montant total du devis s'élève à 18 813,60€ TTC. Cette somme sera payée en 3 annuités et il comprend la pose et la dépose des décorations chaque année. Après avoir pris connaissance des termes de la convention de location-vente, le conseil municipal valide l'acquisition et autorise le maire à signer la convention à l'unanimité. Jean-Luc Huyon souligne que peu d'investissements sont prévus en 2018 et souhaite que soit fixé la rénovation voire l'agrandissement de la salle des associations. Le maire en prend acte soulève la nécessité de sa prise en charge et de monter le dossier par le conseil municipal avant toute programmation.

Investissements recettes :

- Dotations, fonds divers, réserve : 15 815€
 - Solde d'exécution reporté : 22 077€
 - Opérations d'ordre entre sections : 5 345€
 - Virement de la section de fonctionnement : 123 412€
- TOTAL des dépenses d'investissement : 166 649€**

Après délibération le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif présenté ci-dessus.

12. Renouvellement contrat à durée déterminée pour le service technique

Le maire informe que le contrat à durée déterminée d'agent technique qui avait été conclu avec Matthieu Roger arrive à échéance le 30 mai 2018. Considérant que monsieur Florian Dubois est placé en congé longue durée et qu'il est possible de renouveler sans restrictions un contrat à durée déterminée dans le cadre du remplacement d'un agent absent pour raison médicale, le maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat de monsieur Roger pour une période d'un an.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat de monsieur Matthieu Roger pour une période d'un an.

13. Contrat d'accompagnement à l'emploi

Le maire explique que les contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) ont été remplacés par les parcours emploi compétence (PEC). Actuellement madame Sabrina Laadjal est en CAE au secrétariat de mairie jusqu'au 3 juillet 2018 à raison de 20 heures par semaine.

Les règles des parcours emploi compétence sont différentes des contrats d'accompagnement à l'emploi. Pour un PEC la durée de travail hebdomadaire minimum est de 26 heures semaine (contre 20 heures pour un CAE) et la prise en charge financière par le département est de 60%.

Le maire rappelle qu'un poste d'agent titulaire d'adjoint administratif est encore ouvert à raison de 11 heures semaine, poste auparavant occupé par madame Sylvie Domingues, placée en disponibilité depuis le 15 novembre 2015.

Le maire demande aux membres de l'assemblée de délibérer quant à la mise en place d'un parcours emploi compétence ou au recrutement d'une personne pour le poste d'adjoint administratif déjà ouvert.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide la mise en place d'un parcours emploi compétence et autorise le maire à proposer à madame Laadjal de continuer d'évoluer au sein de la commune de Plachy-Buyon.

14. Questions et informations diverses

- Le maire donne lecture à l'assemblée d'une correspondance de monsieur Laurent De Clerck qui souhaite installer un petit marché hebdomadaire à partir du 15 mai 2018. Chaque mardi après-midi, il vendrait sa production de légumes, des produits laitiers (d'Eplossier), du miel (de Prouzel), de la bière (de Quevauvillers) et du cidre/jus de pomme (de Saint-Gratien) au niveau de l'espace en bas de la résidence de la clé des champs.

Le conseil municipal se montre réceptif à la demande et autorise l'installation de ce petit marché hebdomadaire.

- Un courrier anonyme a été adressé aux membres du conseil municipal par un habitant du village. Ce courrier dénonce la construction du garage au 1 rue du château d'eau qui serait illégal car non déclaré en mairie et non accordé. Le maire informe qu'une déclaration préalable a été déposée le 27 juillet 2016 sous la référence DP 627 080 16 A0015, l'auteur "courageux" de la correspondance est invité à venir consulter le dossier en mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat.
- Le maire informe l'assemblée que lors de la collecte du sang du 7 mars 2018, 52 volontaires se sont présentés.
- Evelyne Fraboulet demande s'il est possible de se rapprocher de la mairie de Saint-Sauflieu afin de reboucher les trous sur la route entre Buyon et Saint-Sauflieu qui sont placés sur le territoire de cette commune.
- Evelyne Fraboulet refait part des trous conséquents sur le bas coté entre Buyon et Hébécourt. Le maire va faire le nécessaire.
- Jean-Luc Hermant signale une branche morte dans un tilleul de la cour de l'école à détacher, en cas de chute elle pourrait blesser un enfant.

Sans autre question la séance est levée à 23h10.